seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

MOBILITÉS, TRANSPORTS

TRANSDEV REMBOURSE LES ABONNEMENTS DE BUS À FONTAINEBLEAU, MELUN, SÉNART ET MARNE-LA-VALLÉE



À la suite du mouvement social sur le réseau de bus Transdev en Seine-et-Marne, les usagers du réseau de bus Sénart, Marne-la-Vallée, Melun et désormais Fontainebleau peuvent faire une demande de remboursement. Informations.

Créé le: 4/11/2021
- Mis à jour le : 19/11/2021

Perturbations des lignes régulières des bus

Le mouvement social chez le transporteur Transdev a perturbé les services des lignes régulières des bus sur le territoire seine-et-marnais pendant plusieurs semaines. Ces transports relèvent de la compétence d'Île-de-France Mobilités, auquel le Département s'est associé pour veiller à une résolution du conflit et une indemnisation des usagers.

Qui peut être remboursé ?

Les réseaux de bus de Sénart, Marne-la-Vallée, Melun et Fontainebleau étaient interrompus respectivement en septembre et octobre 2021.

Les usagers de ces 4 réseaux de bus Transdev porteurs d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel valable pendant ces 2 périodes peuvent faire une demande de remboursement. Retrouvez le formulaire de remboursement pour Sénart (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/mouvement-social-remboursement-des-abonnements), celui pour Marne-la-Vallée (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/marne-la-vallee-formulaire-

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/transdev-rembourse-les-abonnements-de-bus-senart-et-marne-la-vallee

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

demande-de-remboursement), celui pour Melun (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/bus-grand-melun-formulaire-demande-de-remboursement) et celui pour Fontainebleau (https://www.transdev-idf.com/actualites-remboursement-des-abonnements-758860699) sur le site d'Île-de-France Mobilités.

À noter : le formulaire de remboursement concernant Sénart est à retourner au plus tard le 29 novembre, pour Marne-la-Vallée, le 6 décembre, pour Melun jusqu'au 7 décembre 2021 et pour le secteur de Fontainebleau jusq u'au 17 décembre 2021. Passé ces délais, aucune demande ne pourra être prise par Transdev et Île-de-France Mobilités.

LIENS UTILES

- Actualités Île-de-France Mobilités sur le secteur de Sénart (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/senart)
- Actualités Île-de-France Mobilités sur le secteur de Marne-la-Vallée (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/marne-la-vallee)
- Actualités Île-de-France Mobilités sur le secteur de Grand Melun (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/grand-melun)
- Actualités Île-de-France Mobilités sur le secteur de Fontainebleau (https://www.transdev-idf.com/actualites-remboursement-des-abonnements-758860699)

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/transdev-rembourse-les-abonnements-de-bus-senart-et-marne-la-vallee